

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Tournois FIDE fermés 2025 de CASTELNAUDARY CHESS CLUB

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs « Castelnaudary Chess Club » (Ligue Occitanie) organise 5 tournois homologués FIDE « Tournoi toutes rondes » par catégorie Elo :

A)-2200 à 2050, B) 2050 à 1900, C)1900 à 1700, D)1700 à 1500 E)-1500 et non classé.

6 joueurs par tournoi.

Le samedi 05 et dimanche 06 avril 2025.

Lieu de la manifestation : Salle de l'ancien TJ, sis 5 Sq. Victor Hugo, 11400 Castelnaudary

Cette manifestation est ouverte à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E. Un certificat de non contre-indication à la pratique devra être présenté lors d'une prise de licence.
- Respecter les règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE et de la FFE

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Article 3 : Rondes et cadence

Nombre de rondes : 5

Cadence Fischer : 1H avec un incrément de 30 sec par coup depuis le début

Article 4 : Horaires Accueil des participants et vérification des licences :

Samedi 05 avril 2025 à partir de 8h30.

Pointage jusque 9h15

Horaires de jeux :

- Rondes 1 9h30
- Rondes 2 13h30
- Rondes 3 17h00
- Rondes 4 9h30
- Rondes 5 13h30

Clôture du Tournoi et remise des prix dimanche à environ 17h30

Les horaires pourront être aménagés pour le bon déroulement du tournoi.

Article 5 : Droits d'inscription et Liste de Prix :

Les droits d'inscription des joueurs inscrits sur le site HelloAsso avant le 05-04-2024 à 00:00 sont : 20 € pour tous.

Liste des prix : 100€ aux premiers de chaque tournoi

Article 6 : Classement

Il est effectué par le nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par ordre : confrontation directe, Sonneborn-Berger et enfin le Elo le plus bas.

Article 7 : Forfaits

Le délai de forfait est zéro (article 6.7.1 des règles du jeu)

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements n'aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 28 03 03 11 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

Dès la fin de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage.

Article 9 : Parties Nulles

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il est impératif demander le consentement de l'arbitre (en cas de non-respect la partie sera déclarée perdue pour les deux joueurs).

Article 10 : Divers

L'aire de jeu comprend «la zone de jeu» + les toilettes + «la zone d'analyse» + «l'espace buvette». Le joueur au trait ne peut quitter la «zone de jeu» sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

«L'espace fumeur» est à l'extérieur de la salle et hors du porche d'accès. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.

Les téléphones et tous appareils électroniques doivent être éteints et rangés dans un sac sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie.

tout appareil pouvant reproduire une partie d'échecs qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 11 : Arbitre Principal : Romain RAZAT Arbitre Fédéral d'Open de niveau 1 (AFO1)

Article 12 : Jury d'appel (si besoin en est)

Sera constitué d'un membre du comité organisateur, d'un arbitre et de deux joueurs.

Article 13 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur